



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-quatre,  
Le 6 juin à 19h00,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 20

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 8
- **nombre total de voix exprimées : 24**

#### Etaient présents :

Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Pascal GODIN, Boris LOICHOT, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

#### Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

#### Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Bernard JACQUET,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (7 mars 2024).

**Objet : DE2024-11 : Création d'un guide technique sur les sites à vocation sylvopastorale**A l'échelle nationale :

Le changement climatique conduit aujourd'hui les acteurs pastoraux et forestiers à renforcer leurs collaborations. En effet, les ouvertures à but sylvopastoral apparaissent comme des solutions permettant de répondre aux problématiques qui affectent à la fois les peuplements forestiers (maladies, dépérissement, risques incendie) et les élevages s'appuyant sur des pratiques pastorales (accès à de nouvelles ressources fourragères). Pratique ancienne, le sylvopastoralisme retrouve aujourd'hui une pertinence toute particulière, et mériterait d'être déployé au-delà de son bassin méditerranéen historique.

Pour autant, ces pratiques doivent être encadrées, circonstanciées, adaptées aux contextes locaux, et co-construites entre les acteurs, afin d'éviter tout effet contre-productif, ou toute déviation vers ce qui pourrait être considéré comme du défrichement.

Dans le cadre de l'action Sylvopastoralisme du projet RENFORT, réalisé en PACA, les acteurs des mondes forestier, agricole et pastoral, se sont réunis afin de définir des critères d'intervention dans les coupes à but sylvopastoral permettant de garantir la gestion durable des forêts.

Aujourd'hui, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie propose à plusieurs régions françaises de s'approprier cette action pilote menée en PACA, et d'élargir son champ d'application, à la fois en adaptant les recommandations produites à des contextes géographiques différents, et en élargissant les peuplements forestiers concernés.

Le projet DECA-SYLPA vise à :

- Sécuriser l'appropriation des pratiques sylvopastorales, à la fois leur adoption par les agriculteurs et les propriétaires forestiers, et leur diffusion par les conseillers des organismes agricoles et forestiers ;
- Passer de la théorie à la pratique, car malgré une bibliographie importante sur le sujet, l'adoption de pratiques de coupes à but pastoral ne bénéficie pas aujourd'hui d'outils pratiques dédiés aux acteurs (propriétaires et usagers).
- Conforter une méthodologie de concertation territoriale multi-acteurs, en appliquant dans d'autres contextes régionaux la méthodologie mise en place sur la région PACA, en vérifiant sa pertinence, et en disposant, à l'issue de la durée du projet, d'une méthode plus éprouvée et transférable à l'échelle nationale ;
- Concrètement, le coeur du plan d'action consiste à reproduire et éprouver sur chaque territoire la méthodologie conduite en PACA, en animant des groupes locaux multi-acteurs ;
- Identifier des parcelles qui pourraient faire l'objet de cas d'études, organiser des visites de terrain ;
- Co-construire des tableaux d'itinéraires techniques par peuplement ;
- Rédiger les préconisations techniques ;
- Echanger entre partenaires pour aboutir à une formalisation consensuelle ;
- Produire et diffuser les supports de présentation de ces préconisations.

A l'issue du projet, 4 Guides régionaux (Occitanie, Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté et Corse) seront produits et diffusés, à la fois au sein de chaque région partenaire, et à l'échelle nationale. Ces guides serviront d'outils d'aide à la décision, permettant à la fois aux acteurs de terrain (propriétaires et usagers) de mettre en place les pratiques préconisées, mais également aux agents des organismes qui les accompagnent (Chambres d'agriculture, organismes forestiers, services pastoraux) de les prescrire et d'accompagner les acteurs dans cette mise en place. Les services de l'Etat (DDT et DDTM) auront aussi un meilleur cadre de contrôle des interventions sylvopastorales afin qu'elles restent dans le cadre de la gestion durable des forêts.

La méthodologie de concertation inter-acteurs, expérimentée en PACA, sera confortée à l'issue du projet, et pourra être appliquée dans d'autres territoires.

#### Pour le PNR du Doubs Horloger :

Par les espaces qu'elles occupent (environ 97 % du territoire) et l'activité qu'elles génèrent, l'agriculture et la forêt ont une place importante au sein du territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Mais leur fonction n'est pas que productive, elles contribuent aussi à la qualité des paysages, à la protection de l'environnement et aux loisirs des habitants et des touristes.

Ces deux espaces subissent actuellement diverses menaces : crise des scolytes, changement climatique, modification des pratiques agricoles, urbanisation, morcellement de la propriété... De nombreuses parcelles agricoles, souvent difficiles d'accès ou à faible potentiel agronomique, ont été enrésinées dans la seconde partie du XXe siècle. Le monde agricole cherche aujourd'hui à retrouver ces terrains « perdus » au profit de la forêt. Ces parcelles enrésinées sont dorénavant protégées par le code forestier et ne peuvent que difficilement revenir à une destination purement agricole (maintien des surfaces en régime forestier, taxe de défrichement). La mise en place de sylvopastoralisme sur des parcelles forestières pourrait être une des solutions pour le monde forestier et agricole en alliant la production de bois et l'élevage. De plus, la présence d'un couvert arboré sur des parcelles pâturées est un des leviers face au changement climatique : ombrage des animaux, maintien de l'humidité des sols, ressource alimentaire alternative. De plus, le pâturage sous des couverts forestiers permet de prévenir des risques d'incendie en maîtrisant la strate herbacée.

Le sylvopastoralisme présente de nombreux avantages et permet de concilier production forestière et agricole. Néanmoins, il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur ces milieux afin d'accompagner les éleveurs et les forestiers dans la gestion de ces parcelles (densité et essences à conserver/planter, quels types de productions, quelles espèces d'herbivores, chargements, travail du sol, semences herbacées...).

Le PNR du Doubs Horloger souhaite travailler sur quatre cas d'étude (parcelles à trouver) :

- Replantations à but sylvopastorales suite aux coupes sanitaires dues aux scolytes sur les épicéas<sup>1</sup> ;
- Coupe d'amélioration dans des futaies d'épicéas « saines » ou de sapins à but sylvopastorales ;
- Régénération naturelle/plantation dans les pré-bois ;
- Ouverture de pré-bois en déprise par le pâturage.

Le développement du sylvopastoralisme contribue également à honorer les objectifs paysagers inscrits dans la charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger, tels que le maintien des pré-bois existants, la favorisation de la régénération naturelle de la forêt et la réouverture des milieux enrichis, notamment dans les vallées du Doubs et du Dessoubre, emblématiques du territoire.

A ce titre, le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite donc s'investir activement dans ce projet de guide technique "pratiques sylvicoles sur site à vocation sylvopastoral" et a demandé pour être un des partenaires financés. De plus, nous pensons qu'il est nécessaire que les aspects règlementaires et administratifs soient présents dans le livrable. Finalement, il est indispensable de prendre en compte les aspects environnementaux dans les sujets étudiés (sur-semis avec des semences locales, impact sur la faune et la flore, réseaux mycorrhiziens...).

---

<sup>1</sup> Essences à planter à définir

DEPENSES	MONTANT	Publié le
salaires, charges et taxes afférentes des personnels techniques impliqués dans le projet		ID : 025-200096295-20240606-DE2024_11-DE
<i>dont ingénieurs</i>	6 588,00	
<i>dont techniciens</i>	0,00	
frais de déplacement des personnels techniques impliqués dans le projet	832,50	
salaires, charges et taxes afférentes des autres personnels impliqués dans le projet	0,00	
<b>A - Total des dépenses de personnel</b>	<b>7 420,50</b>	
prestations de service		
acquisition de matériels		
consommables		
<b>B - Total des autres dépenses directes</b>	<b>0,00</b>	
<b>C - Dépenses indirectes affectées au projet (frais généraux)</b>	<b>1 113,08</b>	
<b>D - Total des dépenses A+B+C</b>	<b>8 533,58</b>	

RECETTES	MONTANT
<b>CAS DAR</b>	<b>8 533,58</b>
Chambres d'agriculture (TAFNB – taxe sur le foncier non bâti)	
Conseils généraux	
Conseils régionaux	
Cotisations volontaires obligatoires (CVO) et autre taxe fiscale affectée	
Etat (autres sources)	
Union Européenne	
Autres aides publiques	
Prestations de services, redevances, ventes liées à la conduite du projet, recettes propres (cotisations, réserves...)	
<b>Total des recettes</b>	<b>8 533,58</b>

POUR MEMOIRE	MONTANT
E - Montant des salaires publics	
<b>Coût total du projet D+E</b>	<b>8 533,58</b>

Taux de financement CASDAR : 100.00 %

Ce travail sera effectué avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté comme pilote.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions à hauteur de 8533.58 €.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président  
Denis LEROUX



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur

Yannick NANCY